



**Finances, achats publics  
et systèmes d'information**

**Décision n° 2020-257**

**Objet :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de la délinquance juvénile à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en concurrence sur devis,

Considérant que l'offre du CABINET ISRC répond aux besoins de la ville d'accompagnement dans la mise en place d'une stratégie de prévention de la délinquance juvénile à Sceaux,

DECIDE d'approuver le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de la délinquance juvénile à Sceaux avec le CABINET ISRC – 105 rue Wolfgang Amadeus Mozart 47300 VILLENEUVE SUR LOT pour un montant global et forfaitaire de 24 500 € HT sur la durée de ses missions.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 17 novembre 2020



Philippe LAURENT